



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Election des adjoints

N° 003.03b.2026

Rapporteur :
Jérôme GARCIA

L'an deux mille vingt-six le vingt du mois de mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 16 mars 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 0
- Votants pouvoirs compris : 25

Présents

Jérôme GARCIA, Catherine FÉVRIER, Thierry DUMAS, Marjorie BONHOURS-CAUSSE, Franck MAUREL, Sandrine BONGEOT-LAPEYRE, Alain MAGNIN-LAMBERT, Édith LESTARPÉ, Jonathan TEYSSEYRÉ, Florence PELAYO, Éric MALDONADO, Anne MAUREL, Thierry FRÈDE, Myriam DUPIAS, Maimoud BAAL, Amandine FAUGÈRE, Christophe TONON, Marie CHAULET, Frédéric GALINIÉ, Fanny PARIS, Guy TROUPEL, Valérie MAUGARD, Jean-Luc MALINGE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Alain SARTORI

Absents excusés

Marielle GARONZI, Philippe RICALENS, Diane LOCATELLI, Olivier PICARD

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

En application des articles L 2122-4, L. 2122-7-2 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Pour la commune, les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

En conséquence, monsieur le maire a invité le conseil municipal à procéder au scrutin secret à l'élection des adjoints au maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260323-00303b2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026
Publication : 23/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Liste de la majorité

1^{ère} adjointe : Catherine FÉVRIER
2^e adjoint : Alain MAGNIN-LAMBERT
3^e adjointe : Myriam DUPIAS
4^e adjoint : Franck MAUREL
5^e adjointe : Marjorie BONHOURE
6^e adjoint : Jonathan TEYSSEYRÉ
7^e adjointe : Édith LESTARPÉ
8^e adjoint : Christophe TONON

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	25
Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	13

La Liste de la majorité ayant obtenu 25 (vingt-cinq) voix, sont proclamés adjoints au maire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

1^{ère} adjointe : Catherine FÉVRIER
2^e adjoint : Alain MAGNIN-LAMBERT
3^e adjointe : Myriam DUPIAS
4^e adjoint : Franck MAUREL
5^e adjointe : Marjorie BONHOURE
6^e adjoint : Jonathan TEYSSEYRÉ
7^e adjointe : Édith LESTARPÉ
8^e adjoint : Christophe TONON

Monsieur le maire a ensuite procédé à la lecture de la charte de l'élu local (article L. 1111-13 et L. 1111-14 du CGCT).

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

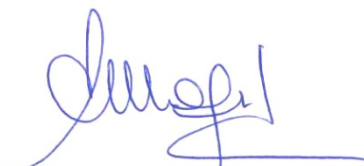
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 23 mars 2026

Le maire



Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance



Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260323-00303b2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026
Publication : 23/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation